

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

ENDA TAMWEEL

Siège social : Rue de l'Assistance, Cité El Khadra-1003 Tunis

La société ENDA TAMWEEL publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 21 mai 2025. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : M. Borhen CHEBBI et M. Jaouhar BEN ZID.

Bilan
Arrêté au 31 décembre 2024
(exprimé en dinar tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2024	31/12/2023
AC 1 - Caisse et avoirs auprès de la CCP et des banques	II.1	24 009 721	33 728 803
AC 2 - Créances sur la clientèle	II.2	1 360 012 809	1 209 008 328
AC 3 - Placements	II.3	53 000 000	24 500 000
AC 4 - Valeurs immobilisées	II.4	7 900 957	9 873 098
AC 5 - Autres actifs	II.5	15 360 467	17 676 302
Total Actif		1 460 283 954	1 294 786 532
PASSIF			
PA 1 - Concours bancaires			
PA 3 - Emprunts et Ressources Spéciales	II.6	1 000 123 607	872 252 605
PA 4 - Autres passifs	II.7	82 825 385	70 482 455
Total Passif		1 082 948 992	942 735 060
CAPITAUX PROPRES			
CP 1 - Capital		96 053 600	96 053 600
CP 4 - Autres Capitaux propres		1 007 289	1 601 892
Réserves consolidés Groupe		233 387 139	196 566 871
Résultats consolidés Groupe		46 886 813	57 829 026
Total des capitaux Propres	II.8	377 334 841	352 051 390
Intérêts minoritaires dans les réserves consolidés		114	119
Intérêts minoritaires dans le résultat		8	(37)
Intérêts des minoritaires	II.8	122	82
Total Passif et Capitaux Propres		1 460 283 954	1 294 786 532

Etat de Résultat
Arrêté au 31 12 2024
(exprimé en Dinar tunisien)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION DES ACTIVITES DE MICRO-FINANCE</u>			
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés	III.1	304 266 851	283 503 137
PR 2 - Commissions (en produits)	III.1	3 133 832	5 203 929
PR 3 - Gains sur portefeuille titres de placement à court terme	III.1	5 639 170	2 369 576
PR 7 - Autres produits d'exploitation	III.2	2 908 213	3 611 719
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION DES ACTIVITES DE MICRO-FINANCE		315 948 066	294 688 361
<u>CHARGES D'EXPLOITATION DES ACTIVITES DE MICRO-FINANCE</u>			
CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées	III.3	109 057 121	92 178 908
CH 2 - Commissions encourues		2 058 175	1 875 853
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION DES ACTIVITES DE MICRO-FINANCE		111 115 296	94 054 761
PRODUIT NET DES ACTIVITES DE MICRO-FINANCE		204 832 770	200 633 600
PR 5 \ CH 4 - Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances	III.4	(13 275 582)	(10 909 450)
CH 6 - Frais de personnel	III.5	(95 728 609)	(90 465 391)
CH 7 - Charges générales d'exploitation	III.6	(26 267 223)	(23 086 936)
CH 8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	III.7	(3 231 947)	(3 676 727)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		66 329 408	72 495 097
PR8 \ CH 9 - Solde en gain \ perte sur autres éléments ordinaires		(115 520)	(90 893)
CH 11 - Impôt sur les bénéfices		(19 327 067)	(14 575 213)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		46 886 821	57 828 990
CH 10 Eléments extraordinaires			
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		46 886 821	57 828 990
Intérêt des minoritaires		8	(37)
Résultat consolidé part du groupe		46 886 813	57 829 026

Etat de Flux de Trésorerie
Période du 1er janvier au 31 décembre 2024
(exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2024	A31/12/2023
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation encaissés (hors revenus du portefeuille titre à LT)		305 929 505	288 089 060
Charges d'exploitation décaissées		(41 415 779)	(50 797 715)
Prêts et avance \ Remboursement prêts et avance accordés à la clientèle		(147 204 497)	(151 037 890)
Encaissements/ décaissements provenant des placements à court terme affectés aux activités d'exploitation		6 726 587	3 545 024
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(88 899 048)	(96 090 344)
Impôt sur le bénéfice		(19 327 067)	(14 575 213)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		4 738 979	3 124 120
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) ACTIVITES D'EXPLOITATION		20 548 680	(17 742 959)
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions\ cessions sur immobilisations		(1 104 865)	(1 500 154)
Titres de Participations		-	-
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(1 104 865)	(1 500 154)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Distribution de dividendes	IV 1	(17 418 602)	(19 522 602)
Emission d'emprunts	IV 2	424 567 050	387 788 759
Remboursement d'emprunts	IV 3	(407 811 344)	(342 942 177)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) ACTIVITES DE FINANCEMENT		(662 896)	25 323 980
Incidence de la variation du Taux de Change sur la trésorerie			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		18 780 919	6 080 867
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		58 228 803	52 147 937
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	IV 4	77 009 721	58 228 803

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

I - Notes de présentation

I.1 : Présentation du groupe

Le groupe est composé de deux sociétés :

- La Société ENDA TAMWEEL est une société anonyme de droit tunisien créée en 2014, et régie par le décret-loi n° 2011-117 du 5 novembre 2011 portant sur organisation de l'activité des institutions de micro finance.

La société a pour objet :

- ✓ L'octroi de micro-crédit ainsi que toutes les activités autorisées par le décret-loi n° 2011-117 du 5 novembre 2011 portant sur organisation de l'activité des institutions de micro finance, tel que modifié par la loi n° 2014-46 du 24 juillet 2014, et des textes subséquents pris pour son application ;
- ✓ Toutes les opérations liées à l'encadrement des initiatives de la clientèle, à sa formation et à son accompagnement, dans le cadre de l'activité d'octroi de micro-crédits.

Le capital social de la société s'élève au 31 Décembre 2024 à 96 053 600 dinars divisé en 960 530 actions totalement libérées, d'une valeur nominale de 100 dinars chacune.

- ENDA TECH est une société à responsabilité limitée du droit tunisien, créée en 2018. Le capital social de la société s'élève au 31 décembre 2024 à 5 000 000 TND divisé en 50 000 parts sociales d'une valeur nominale de 100 TND.

La société a pour objet l'exercice de toute activité de services informatiques et de systèmes d'information, à savoir notamment le développement et la maintenance des logiciels, les prestations machines ainsi que l'assistance technique, les études et l'ingénierie informatique.

La société ENDA TAMWEEL détient 49 999 parts sociales composant le capital social de la société ENDA TECH, soit un pourcentage de contrôle de 99,998%.

I.2 : Périmètre, méthodes et règles de consolidation

1. Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 35 à NCT 37) relatives à la consolidation.

1.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la société ENDA TAMWEEL et de sa filiale « ENDA TECH ».

Par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2023, le périmètre de consolidation n'a enregistré aucune variation et comprend une seule société intégrée globalement au 31 décembre 2023 :

Filiale	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
ENDA TECH SARL	99,998%	100,000%	Intégration globale

1.2.Méthode de consolidation

Le niveau d'intégration, (intégration globale ou une mise en équivalence) vraie respectivement selon que le groupe exerce un contrôle exclusif, conjoint ou influence notable.

Au 31 décembre 2024, ENDA TAMWEEL exerce un contrôle exclusif sur sa filiale ENDA TECH SARL. Le contrôle exclusif s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte soit :

- De la détention directe ou indirecte par l'intermédiaire de filiales de plus de la moitié des droits de vote dans la filiale ;
- De la détention du moins de la moitié des droits de vote et en disposant :
 - Du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
 - Du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise en vertu des statuts ou d'un contrat ;
 - Du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres de conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
 - Du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Le contrôle est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Par conséquent, la méthode l'intégration globale a été appliquée conformément à la démarche suivante :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique.
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- La valeur comptable de la participation du groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes

futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

1.3.Règles de consolidation :

a. Traitement des écarts de première consolidation :

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le goodwill comme suit :

- L'écart d'évaluation :

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

- Le Goodwill :

Le Goodwill correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part d'ENDA TAMWEEL dans la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables acquis à la date d'opération d'échange.

Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan Consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. La durée d'amortissement doit refléter la meilleure estimation de la période durant laquelle il est attendu que des avantages économiques futurs iront à l'entreprise. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

Le Goodwill négatif est inscrit en résultat.

b. Opérations réciproques :

Les comptes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

c. Réserves consolidées :

Les réserves consolidées incluent les réserves d'ENDA TAMWEEL ainsi que sa quote-part dans les réserves des autres Sociétés consolidées sur la base des pourcentages d'intérêts du Groupe et ce après homogénéisation et élimination des opérations réciproques.

d. Résultat consolidé :

Le résultat consolidé comprend le résultat d'ENDA TAMWEEL ainsi que la contribution des sociétés consolidées après homogénéisation et élimination des opérations réciproques.

2. Autres principes comptables de présentation et d'évaluation :

a. Règles de prise en compte des crédits

A la date d'entrée au bilan :

Les crédits sont constatés au bilan à la date de leurs déblocages aux bénéficiaires pour le montant effectivement mis à leur disposition. Les crédits octroyés et non encore débloqués sont présentés au niveau de la note hors bilan.

Lorsque des crédits sont accordés avec des garanties sous forme de gage ou de caution personnelle, celles-ci sont constatées parmi les engagements reçus, en hors bilan.

A la date de clôture de l'exercice

Les crédits accordés doivent faire l'objet d'une évaluation à la date de clôture de l'exercice, pour déterminer s'il existe un risque de non-remboursement et constituer, le cas échéant, des provisions pour couvrir ce risque.

A la date de la sortie du bilan

Les crédits sont sortis du bilan :

- À la date de remboursement ;
- Lorsqu'il a été établi que le bénéficiaire est incapable de payer le montant restant dû de son crédit.

Lorsque l'incapacité d'un bénéficiaire de payer le montant restant dû de son crédit a été confirmée ou est quasi-certaine et en cas de décès, la créance correspondante est radiée.

Le montant non provisionné passe en perte dans la limite du risque maximal, supporté par la société. Seules les garanties admises par la réglementation en vigueur régissant les IMFs sont prises en considération pour la détermination du montant de cette perte.

b. Règles de provisionnement des crédits

Sont considérées comme saines les créances dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais paraissent assurés, et qui ne souffrent d'aucun retard de paiement de principal ou d'intérêt ou de la marge bénéficiaire. Les créances saines sont classées dans une classe dite "classe 0" où le taux de provisionnement est égal à 0,25%.

Lorsque des risques de non-remboursement sont établis, le crédit est qualifié de douteux. Un crédit est qualifié comme étant douteux dès lors qu'il a accusé une échéance impayée et ce quelle que soit son antériorité.

Lorsqu'il est établi qu'un crédit est qualifié de douteux, une provision pour dépréciation est constituée. Cette provision est estimée sur la base du montant échu et impayé et non échu du crédit ainsi que sur les intérêts constatés en résultat au cours des exercices antérieurs définitivement clôturés et non encore encaissés à la date d'estimation de ces provisions compte non tenu des risques non supportés par la société.

ENDA TAMWEEL applique la politique de provisionnement suivante (Approuvée par le Conseil d'Administration, tenu le 22 septembre 2020).

Classe	Antériorité des impayés	Taux de Provision	Taux de Provision ACM (minimum requis)
Classe 0	Pas d'impayés	0,25%	0,00%
Classe 1	Impayés entre 1 et 30 jours	25%	10%
Classe 2	Impayés entre 31 et 60 jours	50%	25%
Classe 3	Impayés entre 61 et 90 jours	75%	50%
Classe 4	Impayés entre 91 et 120 jours	100%	75%
Classe 5	Au-delà de 120 jours	100%	100%

Les provisions se calculent pour toutes les créances d'un même emprunteur par application de la règle de la contagion.

Les créances réaménagées, rééchelonnées, ou consolidées suivent la politique de provisionnement et de déclassement suivante :

Type	Taux de Provision appliqué par Enda	Taux de Provision ACM (minimum requis)
Créances Réaménagées / Rééchelonnées	100%	Taux de la classe précédent la restructuration avec un minimum de 25%
	Le déclassement d'une créance ayant fait l'objet de rééchelonnement, n'intervient qu'après le paiement de 4 échéances successives, Appliquer par la suite le taux de 25%	Le déclassement d'une créance ayant fait l'objet de rééchelonnement, n'intervient qu'après le paiement de 2 échéances successives. Le déclassement est fait d'une manière progressive par classe et ne peut être total en créances saines qu'après le paiement de 4 échéances successives.
Créances consolidées	100%	Taux de la classe précédent la consolidation avec un minimum de: • 50% du montant de la créance lors d'une première opération de consolidation,. • 100% en cas de nouvel impayé, rééchelonnement, réaménagement ou consolidation.
	Le déclassement d'une créance ayant fait l'objet de consolidation, n'intervient	Le déclassement d'une créance ayant fait l'objet de consolidation, n'intervient

qu'après le paiement de 4
échéances successives,

Appliquer par la suite le taux de
50%

qu'après le paiement de 2 échéances
successives.

Le déclassement est fait d'une manière
progressive par classe et ne peut être total
en créances saines qu'après le paiement
de quatre échéances successives.

c. Règles de prise en compte des revenus sur les crédits

Les revenus liés aux crédits accordés par les IMF sont perçus sous forme d'intérêts et de commissions. Leur prise en compte en résultat doit se faire conformément aux règles prévues par la Norme Comptable NC 03 relative aux revenus, ainsi que la Norme Comptable NC 34 relative au « traitement comptable des crédits accordés par les institutions de micro finance et les revenus y afférents ».

Les revenus liés aux crédits sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont encourus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

Les intérêts liés aux crédits sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

Les commissions autres que les revenus de micro-crédit, facturés sous forme d'intérêt et revenus assimilés, telles que les commissions sur opération de crédit sont prises en compte lors de la concrétisation de l'opération de crédit, soit au moment du décaissement du montant octroyé. Le montant de la commission ainsi retenu, est comptabilisé parmi les revenus de la société lors du déboursement de crédit.

Pour les créances classées, seuls les intérêts qui ont été effectivement remboursés sont constatés dans les résultats, et ce, quelle que soit la classe de risque du client.

3. Immobilisations

Seuls les éléments répondants aux critères d'immobilisation des actifs sont constatés parmi des immobilisations.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les frais de transit et les frais d'installation.

Les immobilisations sont amorties dès leur mise en service, suivant le système linéaire et sur la base des taux suivants :

Nature d'immobilisation	Taux
Licences & Logiciels	33%
Matériel de Transport	20%
Agencements, Aménagements et Installations	10%
Matériel et outillage	15%
Mobilier et Matériel de bureau	20%
Matériel informatique	33%

Prime de filialisation	5%
Bâtiments	5%
Immobilisation à Statut Juridique Particulier	20%

Lorsqu'un actif corporel ou incorporel répond aux critères des immobilisations est en cours de construction, et/ou de mise en place à la date de clôture, cet actif est comptabilisé parmi les immobilisations encours (corporelles ou incorporelles) pour son coût d'entrée constitué par :

- Le coût des éléments servant à la construction/installation des immobilisations encours constitué par toute contrepartie monétaire ou autre cédée pour l'acquérir
- Les frais généraux ne sont pas admis dans le coût d'entrée d'une immobilisation encours sauf si ces coûts sont directement imputables à la construction/installation de l'immobilisation encours

A la fin de l'exercice les immobilisations encours sont évaluées à la plus faible valeur entre leur coût d'entrée et leur valeur récupérable.

Les immobilisations en cours sont reclassées dans leurs catégories respectives dès leurs entrées en exploitation.

4. Opérations en monnaies étrangères

Toutes les opérations en devises sont comptabilisées en dinar tunisien moyennant la conversion au cours du jour de l'opération. Les pertes et gains de change réalisés lors du règlement des créances ou dettes libellées en monnaies étrangères sont constatés dans le résultat de l'exercice parmi le résultat des activités ordinaires.

A la clôture de l'exercice, le solde des créances et des dettes libellées en monnaies étrangères sont réévaluées en dinars au cours de clôture.

L'écart résultant de la conversion est porté en charges ou en produits de l'exercice s'il se rapporte à des éléments monétaires dont la durée de vie ne dépasse pas l'exercice subséquent.

5. Traitement des emprunts étrangers :

ENDA TAMWEEL contracte des financements sur le marché international pour financer son activité. Ces crédits sont remboursables en monnaie locale sans faire recours directement aux mécanismes de couverture du risque de change. En effet la couverture du risque de change est assurée par le bailleur étranger et le coût de cette couverture est intégré dans le taux d'intérêt du financement. Lors du remboursement d'une échéance le taux de change utilisé pour déterminer la contrevaletur de l'échéance en devise est le cours de change moyen du marché interbancaire publié par la Banque Centrale deux jours avant l'échéance.

Toutefois, une différence pourra être constatée entre le cours d'achat réel des devises négocié avec un intermédiaire agréé et celui publié par la Banque Centrale. Ladite différence ne fait pas l'objet d'une couverture, et se comptabilise en gain ou en perte de change.

6. Règles de classification et d'évaluation des titres et de constatation des revenus y afférents

6. 1 : Placements à court terme

Il s'agit d'actifs détenus par ENDA TAMWEEL, dans l'objectif d'en tirer des bénéfices sous forme d'intérêts, et que la société n'a pas l'intention de les conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Initialement, ces placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à leur juste valeur.

6. 2 : Placements à long terme

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces placements à long terme, sont évalués à leur valeur d'usage.

Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

6. 3 : Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de placement pratiqué.

Les revenus sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société Enda Tech.

7. Régime Fiscal

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun. Par ailleurs, elle est soumise aux dispositions fiscales dictées par le décret-loi n° 2011-118 du 5 novembre 2011, portant sur les dispositions fiscales relatives aux institutions de microfinance.

II - Note explicative du Bilan

II.1 : Caisses et avoirs auprès de la CCP et des banques

La rubrique « Caisses et avoirs auprès de la CCP et des banques » totalise au 31 décembre 2024, un montant de 24.009.721 DT contre 33.728.803 DT au 31 décembre 2023, détaillée comme suit :

En DT	31/12/2024	31/12/2023
Banque Internationale Arabe de Tunisie (Compte en dinars)	1 501 740	12 239 656
Attijari Bank (Compte en dinars)	5 826 541	3 169 520
Banque de l'Habitat (Compte en dinars)	2 501 094	3 214 273
Amen Bank (Compte en dinars)	1 249 563	1 523 198
Société Tunisienne de Banque (Compte en dinars)	789 954	700 817
Banque Nationale Agricole (Compte en dinars)	331 726	526 036
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (Compte en dinars)	410 913	1 065 954
Banque Tuniso Koweitienne (Compte en dinars)	22 241	22 617
Arab Tunisian Bank (Compte en dinars)	455 360	1 792 024
Union Internationale de banques (Compte en dinars)	971 359	2 782 409
Banque de Tunisie et des Emirats	21 343	54 466
Banque Tuniso-Libyenne	103 630	625 685
Stusid Bank	2 836	2 979
Banque de Tunisie	939 138	35 623
Comptes courants en Devises (Banque de l'Habitat)	230 532	720 987
Compte Courant Postal	3 997 725	3 405 957
Banque QNB	234 310	21 474
ABC Bank	776 823	182 634
CITI BANK	15 685	104 879
EL WIFAK BANK	3 444 079	1 243 236
Caisses	183 131	294 377
Total	24 009 721	33 728 803

II.2 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle totalisent au 31 décembre 2024, un montant net de 1.360.012.809 DT contre 1.209.008.328 DT au 31 décembre 2023, et s'analysent comme suit :

Libellé	Classe	31/12/2024		31/12/2023	
		Encours brut	Montant de la provision	Encours brut	Montant de la provision
	Créances saines	1 337 122 647	3 342 501	1 190 549 809	2 976 375
Créance sur la clientèle de microcrédits	Classe 1	3 598 969	899 742	2 367 138	591 784
	Classe 2	2 625 178	1 312 589	1 772 909	886 454
	Classe 3	3 079 418	2 309 564	1 790 176	1 342 632
	Classe 4	2 965 078	2 965 078	1 443 421	1 443 421
	Classe 5	32 438 487	32 438 487	22 116 363	22 116 363
	Créances restructurés	18 641 644	14 111 741	29 881 396	27 163 515

Total Créance sur la clientèle de microcrédits	1 400 471 421	57 379 702	1 249 921 212	56 520 544
Créance sur la clientèle de l'ingénierie informatique	157 749	42 841	42 841	42 841
Total Créance sur la clientèle	1 250 078 960	56 563 385	1 097 316 309	68 740 104
Produits à recevoir	15 492 754		14 874 748	
Encours de crédit net	1 209 008 328		1 043 450 953	

En DT	31/12/2024	31/12/2023
AC2(a) Créances sur ressources spéciales (*)	1 400 471 421	1 250 078 960
Encours de crédit II.2.1	1 400 471 421	1 250 078 960
Produits à recevoir	23 672 625	15 492 754
Agios réservés (**)	(6 708 694)	0
Provisions	(57 422 543)	(56 520 544)
Total	1 360 012 809	1 209 008 328

(*) ENDA TAMWEEL ne dispose pas de créances sur ressources spéciales (budgétaires ou extérieures).

(**) ENDA TAMWEEL a commencé la réservation des agios à partir de l'exercice 2024

2.1 Ventilation de l'encours des microcrédits selon la durée résiduelle

Désignation	1 Jour et 3 Mois	3 Mois - 12 Mois	> 12 Mois	Total
Créances saines	34 608 874	446 670 377	855 843 396	1 337 122 647
Portefeuille à risque (PAR)	18 352 949	9 865 249	16 488 932	44 707 130
Restructuré - Sain	84 854	744 634	5 210 382	6 039 871
Restructuré / PAR	3 269 821	1 671 051	7 660 901	12 601 773
Total de l'encours sur la durée résiduelle	56 316 499	458 951 312	885 203 611	1 400 471 421

II.3 : Placements

Les Placements totalisent au 31 décembre 2024 un montant de 53.000.000 contre 24.500.000 DT au 31 décembre 2023, et s'analysent comme suit :

En DT	31/12/2024	31/12/2023
Placement à court terme	53 000 000	24 500 000
Total	53 000 000	24 500 000

Les placements à court terme sont constitués de certificats de dépôts souscrits auprès des établissements bancaires, pour une période de 10 jours.

3.1 Ventilation des titres de placement à court terme

La ventilation des titres de participation, en titres cotés et non cotés, en titres émis par les organismes publics, et les autres, et en titres à revenu fixe et variable, se présente comme suit :

3.1.1 Titres cotés et titres non cotés :

En DT	31/12/2024	31/12/2023
Titres cotés	-	-
Titres non cotés	53 000 000	24 500 000
Total	53 000 000	24 500 000

3.1.2 Titres émis par les organismes publics :

En DT	31/12/2024	31/12/2023
Titres émis par des organismes publics	-	-
Autres titres	53 000 000	24 500 000
Total	53 000 000	24 500 000

3.1.3 Titres à revenu fixe et variable :

En DT	31/12/2024	31/12/2023
Titres à revenu fixe	53 000 000	24 500 000
Titres à revenu variable		
Total	53 000 000	24 500 000

II.4 : Valeurs Immobilisée

Les immobilisations corporelles et incorporelles totalisent au 31 décembre 2024 un montant net de 7.900.958DT contre 9.873.098DT au 31 décembre 2023, et s'analysent comme suit :

Désignation	Valeur Brute 31-12-2023	Acquisition 2024	Cession 2024	Valeur brute au 31-12/2024	Amort & prov 31- 12/2023	Dotation 2024	Reprise 2024	Amort & prov 31- 12/2024	VCN au 31- 12-2024
Prime de filialisation	4 237 952			4 237 952	1 694 619	211 944		1 906 564	2 331 388
Enregistrement slogans	307			307	307	-		307	-
Logiciels	10 212 745	401 700		10 614 445	8 197 469	1 064 037		9 261 506	1 352 939
Matériels informatiques	6 208 715	122 186		6 330 901	4 009 717	897 210		4 906 927	1 423 974
Equipement et matériels audiovisuels	443 374	6 592		449 967	380 796	31 235		412 031	37 936
Matériels pour formation professionnelles	362			362	362	-		362	-
Divers matériel & outillage	21 077			21 077	19 257	1 230		20 487	589
Matériels de transport	2 330 220	58 360		2 388 580	1 935 785	54 633		1 990 418	398 162
Equipements électriques et électroniques	1 419 786	36 389		1 456 176	1 056 901	177 639		1 234 540	221 635
Meubles de bureaux	1 992 595	83 591		2 076 186	1 799 953	96 720		1 896 673	179 513
Equipement de cuisine	53 225	934		54 159	42 603	7 450		50 053	4 106
Agencement, aménagement et installations	4 104 458	254 067		4 358 525	2 191 104	582 447	6 901	2 766 650	1 591 875
Logiciels en cours*	803 353	351 703	134 875	1 020 181	661 341	-		661 341	358 840
Immobilisations en cours*	35 143		35 143	-		-			-
Total	31 863 312	1 315 524	170 018	33 008 817	21 990 213	3 124 547	6 901	25 107 859	7 900 957

(*) : La prime de filialisation représente l'écart entre la valeur des éléments d'actif et de passifs transférés lors de la filialisation et le prix de transfert convenu. Constituant ainsi la valeur des éléments incorporels transférés lors de la filialisation.

(**) : L'enregistrement slogans représente la valeur d'enregistrement du slogan « *Avec Un microcrédit, j'envole* ». Cet enregistrement a eu lieu à l'INORPI.

II.5. Autres Actifs

La rubrique "Autres actifs" totalise au 31 décembre 2024, un montant de 15.360.467T contre 17.676.301T au 31 décembre 2023, et s'analyse comme suit :

En DT	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs Avances et Acomptes	3 816	2 630
Avances et acomptes au personnel	135 694	61 373
Prêts au personnel	1 937 611	2 075 910
Avances sur frais missions	69 431	70 908
Personnel-oppositions sur salaires	14 604	5 890
Régul STC	176 722	167 003
Débiteurs et Créiteurs Divers	374 142	470 434
Charges constatées d'avance	5 587 126	4 268 080
Cautions sur loyers	1 852 475	1 963 958
IS à Payer	-	1 153 846
Autres produits à recevoir	137 866	1 618 068
Créances sur Enda Tech/Enda IA	1 222 963	1 690 838
Indemnisation MAGHREBIA	0	1 270 786
Autres	5 107 694	4 060 182
Total brut	16 620 145	18 879 906
Provision	(1 259 678)	(1 203 605)
Total	15 360 467	17 676 302

II.6 : Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales totalisent au 31 Décembre 2024 un montant de 1 000 123 607 DT contre 872 252 605 DT au 31 Décembre 2023, et s'analysent comme suit :

En DT	31/12/2024	31/12/2023
Echéances à -1an des emprunts	312 372 927	271 231 077
Total échéances à – 1an	312 372 927	271 231 077
Echéances à +1an des emprunts	657 470 713	572 983 877
Total échéances à + 1an (*)	657 470 713	572 983 877
Intérêts courus et non échus	30 399 304	27 420 981
Charges constatées d'avance sur billet de trésorerie	-119 337	616 670
Total Emprunts et Ressources Spéciales	1 000 123 607	872 252 605

6.1: Subdivision et ventilation des emprunts et ressources spéciales

Le solde des emprunts et ressources spéciales au 31/12/2024 est divisé en trois catégories : emprunts matérialisés, autres fonds empruntés et ressources extérieures. Le tableau suivant présente cette défalcation, ainsi que leur répartition par échéance :

	Solde au 31/12/2024	< 3 mois	entre 3 et 12 mois	>12 mois
Autres Fonds empruntés	691 619 847	51 913 247	164 126 844	475 579 756
Emprunts matérialisés	159 450 000	1 150 000	49 007 000	109 293 000
Ressources extérieures	118 773 793	21 371 744	24 804 092	72 597 957
Total	969 843 640	74 434 992	237 937 935	657 470 713

Les autres fonds empruntés représentent les emprunts contractés auprès des établissements bancaires Tunisiens.

Les emprunts matérialisés sont constitués de billets de trésorerie et des emprunts obligataires.

Les ressources extérieures sont composées d'emprunts auprès des bailleurs de fonds étrangers.

6.2: Détail des emprunts et ressources extérieures

La nature de l'activité d'ENDA TAMWEEL requiert un recours important à l'endettement. En effet, la société octroie des crédits pour soutenir les projets des micro-entrepreneurs ; et pour ce faire, ENDA TAMWEEL se base aussi bien sur ses fonds propres, que sur les financements accordés par les différents bailleurs de fonds. Ces financements se détaillent comme suit :

6.2.1: Conditions des emprunts et ressources spéciales

6.2.1.1: Conditions des autres Fonds empruntés

Emprunt	Année	Montant octroyé	Durée
BH Bank	2021	15 000 000	5ans
	2023	20 000 000	5ans
	2023	50 000 000	5ans
	2024	30 000 000	5ans
BIAT	2020	35 000 000	4ans
	2020	35 000 000	4ans
	2021	40 000 000	4ans
	2023	30 000 000	4ans
	2024	20 000 000	4ans
	2024	20 000 000	4ans
UIB	2020	20 000 000	5ans
	2021	20 000 000	5ans
	2022	15 000 000	5ans

	2022	15 000 000	5ans
	2023	35 000 000	5ans
	2024	50 000 000	5ans
ATB	2019	10 000 000	5ans
	2021	20 000 000	5ans
	2021	715 948	4ans
Attijari Bank	2018	15 000 000	5ans
	2022	20 000 000	4ans
	2022	20 000 000	4ans
	2023	40 000 000	4ans
	2024	20 000 000	5ans
	2024	20 000 000	5ans
Amen Bank	2020	5 000 000	5ans
	2020	10 000 000	5ans
	2021	17 000 000	5ans
	2022	25 000 000	5ans
	2023	35 000 000	5ans
	2024	15 000 000	5ans
	2024	10 000 000	5ans
UBCI	2022	50 000 000	5ans
	2023	50 000 000	5ans
	2024	50 000 000	5ans
STB	2018	5 000 000	5ans
	2019	5 000 000	5ans
	2021	10 000 000	5ans
	2022	20 000 000	5ans
	2023	20 000 000	5ans
	2024	20 000 000	5ans
ABC	2021	10 000 000	3ans
	2024	10 000 000	3ans

Wifak Bank	2023	10 000 000	3ans
BTE	2023	10 000 000	5ans
QNB	2024	50 000 000	5ans
BT	2024	14 000 000	5ans
TOTAL		1 066 715 948	

6.2.1.2: Conditions des emprunts matérialisés

Emprunts Matérialisés	Année	Montant	Durée
Emprunt obligataire 2017	2017	4 500 000	5 ans
		9 500 000	
Emprunt obligataire 2018	2018	12 500 000	5 ans
		5 500 000	
Emprunt obligataire 2019	2019	12 000 000	5 ans
		8 000 000	
Emprunt obligataire 2019-2	2019	15 000 000	5 ans
Emprunt obligataire 2020-1	2020	24 500 000	5 ans
		5 500 000	
Emprunt obligataire 2020-2	2020	25 000 000	5 ans
Emprunt obligataire 2020-3	2020	17 000 000	5 ans
		13 000 000	
Emprunt obligataire 2023	2023	21 000 000	5 ans
		19 000 000	5 ans
Emprunt obligataire 2024	2024	30 535 000	5 ans
		19 465 000	7 ans
Billet de trésorerie Maghrebria	2021	10 000 000	3ans
Billet de trésorerie Assurances BIAT	2020	15 000 000	3ans
Billet de trésorerie INMA Finance	2022	6 900 000	3ans
TOTAL		273 900 000	

6.2.1.3: Conditions des ressources extérieures

Ressources extérieures	Année	Montant octroyé	Durée
BIRD (Amen Bank)	2016	12 500 000	12 ans, 3ans Grâce
BEI	2019	26 392 500	5ans
	2023	30 140 100	5ans
	2024	8 420 000	5ans
	2024	32 147 050	5ans
BIO	2019	25 916 800	5ans
FMO	2020	94 200 000	5ans, 1ans grâce
	2020	71 218 400	5ans, 1ans grâce
IFC	2022	16 286 500	5ans, 2ans grâce
	2022	16 297 000	5ans, 2ans grâce
NEMO KANTARA	2022	1 297 318	5ans
TOTAL		334 815 668	

6.2.2: Amortissement des emprunts et ressources spéciales

6.2.2.1: Amortissement des autres Fonds empruntés

Emprunt	Année	Encours au 31/12/2023	< 1 an	> 1 an	nouveaux emprunts 2024	Remboursement 2024	Encours au 31/12/2024	< 1 an	> 1 an
BH	2021	9 848 310	2 972 401	6 875 910	-	2 972 401	6 875 910	3 272 660	3 603 250
	2023	18 470 675	3 331 453	15 139 222	-	3 331 453	15 139 222	3 731 411	11 407 811
	2023	50 000 000	7 913 977	42 086 023	-	7 913 977	42 086 023	8 841 709	33 244 313
	2024				30 000 000	3 000 000	27 000 000	6 000 000	21 000 000
BIAT	2020	18 249 738	8 680 307	9 569 432	-	8 680 307	9 569 432	9 569 432	-
	2020	17 545 428	8 353 168	9 192 260	-	8 353 168	9 192 260	9 192 260	-
	2021	26 251 351	7 916 253	18 335 098	-	7 916 253	18 335 098	8 725 609	9 609 489
	2023	30 000 000	4 738 988	25 261 012	-	4 738 988	25 261 012	5 286 863	19 974 150
					20 000 000	-	20 000 000	4 000 000	16 000 000
					20 000 000	-	20 000 000	4 444 444	15 555 556
UIB	2020	9 169 137	4 362 360	4 806 777	-	4 362 360	4 806 777	4 806 777	-
	2021	13 145 884	3 959 482	9 186 403	-	3 959 482	9 186 403	4 369 111	4 817 291
	2022	12 000 000	3 000 000	9 000 000	-	3 000 000	9 000 000	3 000 000	6 000 000
	2022	12 000 000	3 000 000	9 000 000	-	3 000 000	9 000 000	3 000 000	6 000 000
	2023	33 666 182	5 696 477	27 969 705	-	5 696 477	27 969 705	6 370 035	21 599 670
	2024				50 000 000	3 850 952	46 149 048	8 383 765	37 765 283

ATB	2019	3 690 613	2 384 318	1 306 295	-	2 387 973	1 302 640	1 302 640	-
	2021	15 000 000	3 333 333	11 666 667	-	3 333 333	11 666 667	3 333 333	8 333 333
	2021	715 948	-	715 948	-	-	715 948	715 948	-
Attijari Bank	2018	1 978 511	1 978 511	-	-	1 181 191	797 320	797 320	-
	2022	12 500 000	5 000 000	7 500 000	-	5 000 000	7 500 000	5 000 000	2 500 000
	2022	13 333 335	5 333 332	8 000 003	-	5 333 332	8 000 003	5 333 332	2 666 671
	2023	40 000 000	10 000 000	30 000 000	-	10 000 000	30 000 000	10 000 000	20 000 000
	2024				20 000 000	2 000 000	18 000 000	4 000 000	14 000 000
					20 000 000	-	20 000 000	4 000 000	16 000 000
Amen Bank	2020	1 000 000	1 000 000	-	-	1 000 000	-	-	-
	2020	4 444 444	2 222 222	2 222 222	-	2 222 222	2 222 222	2 222 222	-
	2021	10 200 000	3 400 000	6 800 000	-	3 400 000	6 800 000	3 400 000	3 400 000
	2022	17 500 000	5 000 000	12 500 000	-	5 000 000	12 500 000	5 000 000	7 500 000
	2023	33 157 895	7 368 421	25 789 474	-	7 368 421	25 789 474	7 368 421	18 421 053
	2024	-	-	-	15 000 000	2 250 000	12 750 000	3 000 000	9 750 000
	2024	-	-	-	10 000 000	1 500 000	8 500 000	2 000 000	6 500 000
UBCI	2022	32 500 000	10 000 000	22 500 000	-	10 000 000	22 500 000	10 000 000	12 500 000
	2023	42 500 000	10 000 000	32 500 000	-	10 000 000	32 500 000	10 000 000	22 500 000
	2024	-	-	-	50 000 000	7 500 000	42 500 000	10 000 000	32 500 000
STB	2016	71 175	71 175	-	-	71 175	-	-	-

	2018	97 393	97 393	-	-	97 393	-	-	-
	2019	1 295 812	1 197 208	98 604	-	1 197 208	98 604	98 604	-
	2021	6 000 000	2 000 000	4 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
	2022	16 000 000	4 000 000	12 000 000	-	4 000 000	12 000 000	4 000 000	8 000 000
	2023	17 000 000	4 000 000	13 000 000	-	4 000 000	13 000 000	4 000 000	9 000 000
	2024				20 000 000	2 000 000	18 000 000	4 000 000	14 000 000
ABC	2021	3 333 333	3 333 333	-	-	3 333 333	-	-	-
	2024	-	-	-	10 000 000	-	10 000 000	3 333 333	6 666 667
Wifak Bank	2023	8 065 794	3 193 947	4 871 847	-	3 193 947	4 871 847	3 583 017	1 288 831
	2021	416 667	416 667	-	-	416 667	-	-	-
BTE	2023	10 000 000	1 565 768	8 434 232	-	1 565 768	8 434 232	1 757 842	6 676 390
BT	2024				14 000 000	1 400 000	12 600 000	2 800 000	9 800 000
QNB	2024				50 000 000	5 000 000	45 000 000	10 000 000	35 000 000
TOTAL		541 147 626	150 820 493	390 327 133	329 000 000	178 527 779	691 619 847	216 040 091	475 579 756

6.2.2.2: Amortissement des emprunts matérialisés

Emprunts Matérialisés	Année	Encours au 31/12/2023	< 1 an	> 1 an	nouveaux emprunts 2024	Remboursement 2024	Encours au 31/12/2024	< 1 an	> 1 an
Emprunt obligataire 2017	2017	1 900 000	1 900 000	-	-	1 900 000	-	-	-
Emprunt obligataire 2018	2018	-	-	-	-	-	-	-	-
		2 200 000	1 100 000	1 100 000	-	1 100 000	1 100 000	1 100 000	-
Emprunt obligataire 2019	2019	2 400 000	2 400 000		-	2 400 000	-	-	
		4 800 000	1 600 000	3 200 000	-	1 600 000	3 200 000	1 600 000	1 600 000
Emprunt obligataire 2019-2	2019	3 000 000	3 000 000	-	-	3 000 000	-	-	-
Emprunt obligataire 2020-1	2020	9 800 000	4 900 000	4 900 000	-	4 900 000	4 900 000	4 900 000	-
		4 400 000	1 100 000	3 300 000	-	1 100 000	3 300 000	1 100 000	2 200 000
Emprunt obligataire 2020-2	2020	25 000 000	-	25 000 000	-	-	25 000 000	25 000 000	-
					-				
Emprunt obligataire 2020-3	2020	17 000 000	-	17 000 000	-	-	17 000 000	-	17 000 000
		13 000 000	-	13 000 000	-	-	13 000 000	-	13 000 000
Emprunt obligataire 2023	2023	21 000 000	4 200 000	16 800 000	-	4 200 000	16 800 000	4 200 000	12 600 000
		19 000 000	-	19 000 000	-	-	19 000 000	-	19 000 000

Emprunt obligataire 2024-1	2024				30 535 000	-	30 535 000	6 107 000	24 428 000
					19 465 000	-	19 465 000		19 465 000
Billet de trésorerie Maghrebria	2021	17 000 000	17 000 000	-	-	17 000 000	-	-	-
Billet de trésorerie Assurances BIAT	2020	10 000 000	10 000 000	-	5 000 000	10 000 000	5 000 000	5 000 000	-
Billet de trésorerie Tuniso Emiratie SICAV	2021	4 000 000	4 000 000	-	-	4 000 000	-	-	-
Billet de trésorerie INMA Finance	2022	3 450 000	2 300 000	1 150 000	-	2 300 000	1 150 000	1 150 000	-
TOTAL		157 950 000	53 500 000	104 450 000	55 000 000	53 500 000	159 450 000	50 157 000	109 293 000

6.2.2.3: Amortissement des ressources extérieures

Ressources extérieures	Année	Solde d'ouverture	< 1 an	> 1 an	nouveaux emprunts 2024	Remboursement 2024	Encours au 31/12/2024	< 1 an	> 1 an
BIRD (Amen Bank)	2016	6 250 000	1 388 889	4 861 111	-	1 388 889	4 861 111	1 388 889	3 472 222
BEI	2019	6 598 125	6 598 125	-	-	6 598 125	-	-	-
	2023	30 140 100	6 697 800	23 442 300	-	6 697 800	23 442 300	6 697 800	16 744 500
	2024	-	-	-	8 420 000	-	8 420 000	958 487	7 461 513
	2024				32 147 050	-	32 147 050	7 143 789	25 003 261

EBRD	2018	1 896 917	1 896 917	-	-	1 896 917	-	-	-
BIO	2019	4 319 467	4 319 467	-	-	4 319 467	-	-	-
FMO	2020	35 325 000	23 550 000	11 775 000	-	23 550 000	11 775 000	11 775 000	-
	2020	26 706 900	17 804 600	8 902 300	-	17 804 600	8 902 300	8 902 300	-
IFC	2022	16 286 500	2 326 643	13 959 857	-	2 326 643	13 959 857	4 653 286	9 306 571
	2022	16 297 000	2 328 143	13 968 857	-	2 328 143	13 968 857	4 656 286	9 312 571
NEMO KANTARA	2022	1 297 318	-	1 297 318	-	-	1 297 318	-	1 297 318
TOTAL		145 117 327	66 910 584	78 206 743	40 567 050	66 910 584	118 773 793	46 175 836	72 597 957
TOTAL GENERAL		844 214 953	271 231 077	572 983 876	424 567 050	298 938 363	969 843 640	312 372 927	657 470 713

II.7 : Autres passifs

Les autres passifs totalisent au 31 décembre 2024 un montant de 82.825.385 DT contre 70.482.455 DT au 31 décembre 2023, et s'analysent comme suit :

En DT	31/12/2024	31/12/2023
IS à payer	7 701 998	-
Fournisseurs locaux	1 325 052	2 504 534
Personnel-charges à payer	16 940 020	18 281 390
Cotisations CNSS	4 346 909	3 972 395
Provisions pour congés payes	4 229 235	4 475 356,00
Charges à payer	4 110 069	4 533 537
Assurance groupe à payer	1 388 938	938 239
IRPP à payer	1 191 296	945 338
Retenue à la source	231 340	268 068
Fournisseurs étrangers	404 277	249 518
Fournisseurs Retenue de Garantie	363 086	214 179
TFP à payer	1 534 293	1 798 812
CAVIS	722 794	760 751
Crédits Fonds Social pour le Personnel	1 283 150	888 660
Associés -opérations sur le capital	28 418	28 428
FOPROLOS à payer	110 956	50 454
Oppositions sur salaires au profit organismes externes.	652	1 392
Fournisseurs factures non parvenues	80 000	200 000
Micro-Assurances à payer/à percevoir		
RETENUE OOREDOO	870 922	798 295,00
Autres créditeurs	3 735 130	4 632 237
Provisions pour risques et charges	9 153 885	7 261 150
Palements Anticipés des clients	23 072 955	17 679 711
Dividendes à distribuer	9	10
Total	82 825 385	70 482 455

II.8 : Capitaux propres

Les capitaux propres du groupe se présentent comme suit au 31 décembre 2024 (en DT)

Libellé	Capital social	Réserves légales	Réserve de réinvestissement	Subvention d'investissement	Prime d'émission	Réserves pour fonds social	Résultats reportés Groupe	Résultat de l'exercice Groupe	Parts Minoritaires	Total
Capitaux propres au 31/12/2023	96 053 600	9 677 031	4 999 900	1 601 892	15 363 199	1 242 422	165 284 318	57 829 026	82	352 051 472
										-
Affectation du résultat 2023		13 350				3 600 000	36 797 042	-40 410 434	42	-
Distribution des dividendes								-17 418 592	-10	-17 418 602
Capitaux propres après affectation	96 053 600	9 690 381	4 999 900	1 601 892	15 363 199	4 842 422	202 081 360	-	114	334 632 870
Mouvements Fonds social						-3 590 124				-3 590 124
Encaissement Subvention d'investissement										-
Résorption Subvention d'investissement				-594 603						-594 603
Effet de modification comptable										-
Résultat de la période								46 886 813	8	46 886 821
Capitaux propres au 31/12/2024	96 053 600	9 690 381	4 999 900	1 007 289	15 363 199	1 252 298	202 081 360	46 886 813	122	377 334 963

La contribution au 31/12/2024, d'ENDA TAMWEEL (société mère) et d'Enda Tech (filiale) dans les réserves du consolidées et le résultat consolidé se présente comme suit :

		Part Groupe	Part minoritaire
Capital	ENDA TAMWEEL	96 053 600	
	Enda Tech		
Réserves	ENDA TAMWEEL	232 686 704	
	Enda Tech	700 435	114
		233 387 139	114

		Part Groupe	Part minoritaire
Résultat	ENDA TAMWEEL	46 491 368	
	Enda Tech	395 445	8
		46 886 813	8

III- Note explicative du résultat consolidé

III.1 : Produits d'exploitation des activités de microfinance

Les produits d'exploitation des activités de microfinance totalisent au 31 décembre 2024 un montant de 313.039.852DT contre 291.076.642DT au 31 décembre 2023 et s'analysent comme suit :

En DT	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts sur microcrédits	289 251 303	267 517 964
Frais de dossiers	15 015 548	15 985 172
Commissions sur microcrédits	3 133 832	5 203 929
Gains sur portefeuilles titres de placement à CT	5 639 170	2 369 576
Total	313 039 852	291 076 642

III.2 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation totalisent au 31 décembre 2024 un montant de 2.908.213 DT contre 3.611.719 DT au 31 décembre 2023, se détaillant ainsi :

En DT	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts sur prêts au personnel	204 305	180 418
Intérêts sur comptes créditeurs	1 087 417	1 175 448
Autres Profits ordinaires	906 780	1 385 881
Revenus des services de formation	-	-
Quote Part des subventions d'investissement	594 603	254 502
Subventions d'exploitation	0	136 475
Revenus Enda Cash	115 108	478 995
Total	2 908 213	3 611 719

III.3 : Intérêts encourus et charges assimilées :

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 décembre 2024 à 109.057.121 DT contre 92.178.908 DT au 31 décembre 2023 et s'analysent comme suit :

En DT	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts des emprunts	107 162 203	88 778 925
Intérêts Compte Courant Associés		
Intérêts sur Crédits Leasing		
Intérêts des comptes courants et des dépôts crédit	744	4 346
Charges financières sur Billets de Trésorerie	1 542 746	3 178 144
Perte de change	445 859	543 269
Gain de change	-94 431	-325 776
Total	109 057 121	92 178 908

III.4 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances et passifs

Les dotations aux provisions totalisent au 31 décembre 2024 un montant de 13.275.582 DT contre 10.909.450 DT au 31 décembre 2023 s'analysent comme suit :

En DT	31/12/2024	31/12/2023
Dotation aux provisions sur créances de la clientèle	13 032 957	11 953 808
Dotation aux provisions pour risques et charges	1 892 735	-1 226 723
Total des dotations	14 925 692	10 727 085
Pertes sur créances et indemnités suite aux décès clients	9 500	1 127 985
Sommes recouvrées sur créances passées en perte	-1 659 610	-945 620
Total	13 275 582	10 909 450

III.5 : Frais de personnel

Les frais de personnel s'élèvent au 31 décembre 2024 à 95.728.609 DT contre 90.496.071DT au 31 décembre 2022 et s'analysent comme suit :

En DT	31/12/2024	31/12/2023
Salaires Bruts	78 576 973	70 527 555
TFP, FOPROLOS	2 303 050	2 066 313
Charges patronales (CNSS, CAVIS, ASSURANCE GROUPE)	16 436 077	14 881 375
Provisions pour congés payés	-246 122	874 482
Provisions (reprises) pour primes	-1 341 370	2 115 666
Total	95 728 609	90 465 391

III.6 : Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2024 à 26.267.223 DT contre 23.086.936 DT au 31 décembre 2023 dont le détail se présente comme suit :

En DT	31/12/2024	31/12/2023
Loyers et autres charges locatives	5 497 259	5 383 486
Achat de matières et fournitures	1 317 204	1 506 299
Frais de transport	2 002 074	1 970 394
Déplacement, missions et réceptions	1 518 021	647 130
Divers entretiens et réparations	2 621 687	1 930 110
Frais d'accompagnement et honoraires	4 390 142	4 321 749
Contribution autorité de contrôle	1 933 724	1 716 380
Frais de communication et publicité	458 111	499 313
Frais postaux et de télécommunication	1 592 633	1 144 524
Primes d'assurances	217 004	203 851
Services bancaires et assimilés	91 901	185 941
Impôts et taxes	674 662	635 844
Divers frais	3 504 362	2 504 414
Jetons de présence	448 438	437 500
Total	26 267 223	23 086 936

III.7 : Dotation aux amortissements sur immobilisations

Les dotations aux amortissements sur immobilisations s'élèvent au 31 décembre 2024 à 3.231.947 DT contre à 3.676.727 DT au 31 décembre 2023 dont le détail se présente comme suit :

En DT	31/12/2024	31/12/2023
Provision pour dépréciation autres actifs	56 073	204 907
Dotations aux Amortissements des immobilisations	3 175 874	3 471 820
Total	3 231 947	3 676 727

IV - Note sur l'état de flux de trésorerie consolidé

IV 1 : Distribution de dividendes :

Les dividendes versés courant l'exercice 2024 se présentent comme suit :

Catégorie	31/12/2024	31/12/2023
Dividendes affectés avant 2021	-	8
Dividendes affectés en 2023	17 418 592	19 522 584
Total dividendes versés	17 418 592	19 522 592

IV 2 : Encaissement provenant des emprunts :

Les encaissements provenant des emprunts versés courant l'exercice 2024 se présentent comme suit :

En DT	Autres Fonds empruntés	Ressources extérieures	Emprunts matérialisés	Total
Encaissement provenant des emprunts	329 000 000	40 567 050	55 000 000	424 567 050
Total	329 000 000	40 567 050	55 000 000	424 567 050

IV 3 : Remboursement d'emprunts :

Les remboursements d'emprunts, courant l'exercice 2024, en principal et intérêts, se présentent comme suit :

En DT	31/12/2024	31/12/2023
Remboursement du principal	298 938 363	252 015 720
Remboursement des intérêts	108 872 889	90 924 986
Total	407 811 252	342 942 177

IV 4 : Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice :

La rubrique liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice se détaille comme suit :

En DT	31/12/2024	31/12/2023
AC1 - Caisses et avoirs auprès de la CCP et des banques	24 009 721	33 728 803
AC3 – Placements	53 000 000	24 500 000
Placements à terme	53 000 000	24 500 000
PA1 - Concours bancaires	-	-
Total	77 009 721	58 228 803

V. Note sur les engagements hors bilan :

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprise s liées	Associé s	Provisions
1-Engagements donnés						
a) garanties personnelles						
*cautionnement						
*aval						
*autres garanties						
b) Garantie réelle						
* Hypothèques						
*nantissement						
c)effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisés						
e) abandon de créances (1)	67 032 853	67 032 853				
f) engagement sur titre non libéré						
g) engagement par signature						
TOTAL	67 032 853	67 032 853				
2-Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
*cautionnement (2)	4 861 111	4 861 111				
*aval						
*autres garanties						
b) Garantie réelle						
* hypothèques						
*nantissement						
c)Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e) Engagements sur intérêts à échoir sur contrats actifs						
TOTAL	4 861 111	4 861 111				
3-Engagements réciproques						
*emprunt obtenu non encore encaissé (3)	89 000 000	89 000 000				
*crédit consenti non encore versé						
*opération de portage						
*crédit documentaire						
*commande d'immobilisation						
*commande de longue durée						
*contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
TOTAL	89 000 000	89 000 000				
TOTAL GENERAL	160 893 964	160 893 964				

(1) Il s'agit de l'encours des crédits irrécouvrables et qui ont fait objet de passage en perte selon les normes généralement admises, depuis la filialisation et l'entrée en activité d'ENDA TAMWEEL.

(2) Il s'agit d'une caution bancaire accordée par l'Amen Bank pour débiter son compte auprès de la BCT au titre du règlement des échéances de la ligne BIRD pour un montant de 4 861 111 DT.

(3) (3) Il s'agit des emprunts obtenus et non encore débloqués.

- 34 000 000 = 10 000 000 Euros, représente la deuxième tranche de l'emprunt IFC (taux de change = 3,4).
- 20 000 000 Dinars représentant la deuxième tranche de l'emprunt de 50 millions de dinars accordé par la BH Bank
- 10 000 000 Dinars représentant un emprunt accordé par la banque BTL
- 5 000 000 Dinars représentant un emprunt accordé par l'ABC Bank
- 20 000 000 Dinars représentant un emprunt accordé par l'UBCI.

VI - Note sur les événements postérieurs a la date de clôture :

- Depuis le 31 Décembre 2024 et jusqu'à la date de la présente note, aucun événement n'est survenu, ni aucune législation, règlement ou directive nouvelle ou modifiée, à l'exception de ceux décrits dans les états financiers ou les notes afférentes,
- Tous les événements et éventualités postérieurs à la date de clôture et nécessitant une rectification des états financiers ou une mention dans les notes auxdits états, ont été traités conformément aux dispositions des normes comptables en vigueur,
- Tous les litiges ont été provisionnés dans les états financiers selon les montants fixés avec les conseillers juridiques et les avocats de la société. Aucune autre réclamation concernant un contentieux potentiel n'a été déposé ou n'est actuellement anticipée.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

A l'attention des actionnaires du groupe « **Enda Tamweel** »,

I. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 21 Juin 2016, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe « Enda Tamweel », qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2024, l'état du résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers, font ressortir un total bilan consolidé de 1 460 283 954 dinars et un résultat bénéficiaire consolidé de l'exercice de 46 886 813 dinars. A notre avis, les états financiers consolidés du groupe « Enda Tamweel » ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société mère. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes consolidés du groupe dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 26/03/2025

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances majeures du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024.

2. Autres obligations légales et réglementaires

Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance des infractions commises par l'un des employés de l'institution. En effet, Enda a déposé, le 05/09/2024, une plainte auprès du procureur de la République du tribunal de première instance d'El Kef enregistrées sous le numéro 18476/24.

En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons révélé (par une lettre envoyée le 24 mars 2025) ces faits délictueux au procureur de la République du tribunal de première instance de d'El Kef.

Tunis, le 29 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

**ECC MAZARS
Borhen CHEBBI**

**Société DATN – Membre de DTTL
Jaouhar BEN ZID**